

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 21 mars 2018 à 20h30

Président, Monsieur Alain LAMOUR.

Présents : M. Alain LAMOUR, Mme Martine THOMPSON, M. Patrick PHILIPPE, Mme Charlène BADINA, M. Roland JACQUIER, Mme Silvia THIEBAULT, M. Guy BIZET, Mme Marie-Céline WIBAULT, Mme Christine ANTONI, M. Pino LEOTTA, M. Frédéric MANCEAU, M. Nicolas GARRESSUS, Mme Dominique MORIN, M. Pierre VIBET, M. Pierre-Éric HENRY, M. Philippe CIUCIU, Mme Caroline LAFAYE, M. Alexandre FACCHIN, Mme Emilie GASPARD, Mme Sophie MAILLART, Mme Viviane GREINER, Mme Béatrice FAYETTE, M. Philippe HAMON, M. Pascal AMRHEIN.

Absents excusés et représentés :

Mme Agnès PRIVAT (donne pouvoir à Mme Caroline LAFAYE), Mme Muriel DELECOURT (donne pouvoir à Mme Charlène BADINA), M. Jean-Jacques SCHERCHEN (donne pouvoir à Mme Viviane GREINER), M. Erick FAUVEL (donne pouvoir à Mme Sophie MAILLART), Mme Christelle POULIQUEN (donne pouvoir à M. Philippe HAMON).

Absents non excusés et non représentés : -

Secrétaire : Mme Charlène BADINA

Le quorum est constaté.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des décisions du Maire prises par délégation de compétences, en intersession, à savoir :

N°2018-009 signée le 24 janvier 2018 – Signature d'un contrat de cession pour le spectacle « le rire de mai 68 » dans le cadre de la commémoration du cinquantième de mai 68 avec le Théâtre du Menteur et pour une dépense de 685.75 euros TTC.

N°2018-010 signée le 21 janvier 2018 – Signature d'un contrat de maintenance des équipements et aires de jeux avec la société RECRE'ACTION pour une durée d'un an renouvelable tacitement pour une durée d'un an sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans, et pour une dépense annuelle de 3 075.04 euros TTC.

N°2018-011 signée le 26 janvier 2018 – Signature d'un contrat d'entretien des matériels de cuisine avec la société MI2C pour une durée d'un an et pour une dépense de 3 439.20 euros TTC.

N°2018-012 signée le 31 janvier 2018 – Signature d'un contrat d'entretien des bacs à graisses avec la société SANET pour une durée d'un an et pour une dépense de 7 932.54 euros TTC.

N°2018-013 signée le 02 février 2018 – Signature d'une convention pour la réalisation d'un stage Manga du 09 au 13 juillet 2018 avec Quartier Japon et pour une dépense de 1 164 euros TTC.

N°2018-014 signée le 20 février 2018 – Signature d'une convention de partenariat avec la commune de Sainte-Geneviève-des Bois afin d'accueillir, dans le cadre du festival « Longpont sur Rock » les groupes ne West et Blame the Boom Boom.

N°2018-015 signée le 23 février 2018 – Signature du marché d'achat et de livraison de fournitures de bureau (lot 1) avec la société NV BURO et de papier A4 & A3 (lot 2) avec la société Papeteries de la Victoire pour une durée d'un an renouvelable 3 fois. Pour le lot 1, le montant minimum est de 5 000 euros HT avec un maximum de 10 000 euros HT par an. Pour le lot 2, le montant minimum est de 1 000 euros HT avec un maximum de 5 000 euros HT par an.

N°2018-016 signée le 05 mars 2018 – Signature du Contrat pour la projection publique non commerciale d'"Azur et Asmar" dans le cadre du Festival Ici-Ailleurs avec Nord-Ouest Film pour une dépense de 158.25 euros TTC.

N°2018-017 signée le 05 mars 2018 – Signature du Contrat pour la projection publique non commerciale de "Sur le chemin de l'école" dans le cadre du Festival Ici-Ailleurs avec Swank Films distribution pour une dépense de 61.41 euros TTC.

Point n° 1 – Approbation de la convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement sur le périmètre de la Voie des Roches à la Communauté d'Agglomération COEUR D'ESSONNE

APPROUVE, à l'unanimité, le principe de reversement de la taxe d'aménagement de la part communale de la Commune de Longpont sur Orge à la Communauté d'Agglomération COEUR D'ESSONNE sur le périmètre du projet de la Voie des Roches dont les modalités et le périmètre sont fixés par la convention ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement sur le périmètre du projet de la Voie des Roches avec la Communauté d'Agglomération COEUR D'ESSONNE,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces administratives se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à celui-ci,

PRECISE que 63,45% du montant de la part communale de la taxe d'aménagement sera reversé à l'Agglomération Cœur d'Essonne pour les travaux de voirie,

DIT que ce principe sera applicable à compter du 1er janvier 2018 selon les modalités fixées par la convention,

PRECISE que les reversements de la taxe d'aménagement seront imputés en section d'investissement en dépenses pour la Commune.

Point n° 2 – Rapport d'orientation budgétaire

PREND ACTE de la communication du Rapport d'orientations budgétaires pour 2018
PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base de ce rapport.

Point n° 3 – Demande de subvention au titre de la DETR 2018 – Acquisition de matériels pour les cantines scolaires

DECIDE, à l'unanimité, de solliciter auprès de l'Etat au titre de la DETR 2018, l'octroi d'une subvention d'un montant de 11 044,42 euros correspondant à 50% du montant hors taxe des dépenses inscrites dans le dossier de demande de subvention, soit une dépense totale de 26 506,61 euros TTC.

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget 2018 de la commune.

Point n° 4 – Tarifs du stage « Manga » 2018

DÉCIDE, à l'unanimité, les tarifs pour le stage de la façon suivante :

- 40 € la semaine pour les Longipontains,
- 100 € la semaine pour les non-résidents.

Le tarif Longipontain sera appliqué au personnel communal.

APPROUVE que la participation soit réglée au plus tard le 1er jour du stage et que les recettes soit perçues dans le cadre de la régie unique de recettes « RR 31 » et inscrites aux chapitre et article nécessaires du budget 2018.

Point n° 5 – Motion appelant à un plan d'Urgence pour les RER

DEMANDE, à la majorité absolue (5 ABSTENTIONS : M. Jean-Jacques SCHERCHEN, Mme Sophie MAILLART, M. Erick FAUVEL, Mme Viviane GREINER, Mme FAYETTE Béatrice), un plan d'urgence en faveur des RER rassemblant l'État, la Région, les Départements et les opérateurs, pour permettre le retour immédiat de moyens humains, techniques et financiers à la hauteur des enjeux.

Point n° 6 – Motion de soutien au collège Jean Moulin de Saint-Michel-sur-Orge

SOUTIENT, à l'unanimité, les demandes exprimées par le Conseil d'administration du collège Jean Moulin de Saint-Michel-sur-Orge le 13 février 2018, à savoir :

- La pérennisation du ½ poste d'AED qui se termine en juillet ;
- La transformation du ½ poste provisoire de CPE en poste d'AED à temps plein ;
- Le maintien du poste d'assistant pédagogique qui porte notamment la mise en place du programme de prévention d'échec scolaire.

DIT que la motion sera adressée au Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Essonne.

Suspension de la séance à 21h55

Reprise de la séance à 21h56

La séance est levée à 21h56.

Pour Extrait :

En mairie le 22 mars 2018

Le Maire,